

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 13 décembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

**2019 DAE 309** Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

### Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Lepic-Abbesses (18e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association des commerçants Lepic-Abbesses située 7, rue Ravignan à Paris (18e) (26841 – 2019\_09546) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 57.000 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**